

Synthèse

Magazine municipal N°110 - Juin 2023



SOMMAIRE

-  P. 3 ÉDITO
-  P. 4 ÉTAT CIVIL / EN BREF
-  P. 5 DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES
-  P. 6 LE NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF
-  P. 8 ANIMATIONS SPORTIVES
-  P. 9 LE MONUMENT FARMAN RÉNOVÉ
-  P. 10 VOIRIE : DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS
-  P. 12 PROGRAMME SÉNIORS EN ACTION
-  P. 13 CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS
-  P. 14 LES PARCS DE LA VILLE
-  P. 15 NOUVEAUX COMMERCES ET SERVICES
-  P. 16 ARMÉE
-  P. 17 MÉDIATHÈQUE
-  P. 18 CHÂLONS-AGGLO
-  P. 19 AGENDA

www.mourmelonlegrand.fr

INFOS PRATIQUES PÔLE PUBLIC

4, rue du Maréchal Joffre.
Parking de 50 places

LA MAIRIE

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 9h à 12h ;
 - Du lundi au vendredi, de 14h à 17h ;
 - Fermeture le mardi matin.
- Téléphone : 03 26 66 10 44
Fax : 03 26 66 57 10

LA MÉDIATHÈQUE

- Du mardi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;
 - Samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Téléphone : 03 26 66 57 07
mourmelon-le-grand-pom.c3rb.org

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sur rendez-vous.
Téléphone : 03 26 66 10 44

LA POLICE MUNICIPALE

Permanence en mairie, sans rendez-vous.
Le vendredi de 14h à 15h.

LA MISSION LOCALE

Permanence le vendredi de 9h à 12h.
Téléphone : 03 26 68 54 02
Courriel : contact@ml-chalons.fr

L'ASSISTANTE SOCIALE DU DÉPARTEMENT

Sur rendez-vous, le jeudi de 10h30 à 16h.
Téléphone : 03 26 60 85 09

LE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Accès par le parvis, puis par la porte blanche à droite.
Les mercredis de 9h à 11h30.

Magazine d'information édité par le Service Communication de la Ville de Mourmelon-le-Grand - 4, rue Joffre - CS 400 21 - 51400 Mourmelon-le-Grand.

Directeur de la publication : Pascal Jaloux

Rédaction : Mathieu Roussel

Photos : Basalt Architecture, CAPCIA-51eRI, 501e RCC, Guy Mauuarin, groupe SAE, Sotextho

Conception - réalisation : Gaëlle Charles

Impression : Le Réveil de la Marne

N° ISSN : 2609-1585

Imprimé sur du papier certifié PEFC

COMMENT RECEVOIR «SYNTHÈSE»
Synthèse est distribué dans les boîtes aux lettres des Mourmelonnais. Si vous ne le recevez pas, vous pouvez le signaler à l'accueil de la mairie ou par mail (contact@villedemourmelonlegrand.fr). Vous pouvez aussi vous le procurer dans tous les lieux publics de la ville ou le consulter sur le site internet de la ville www.mourmelonlegrand.fr.





Inauguration du
"Monument Farman" commémorant
le premier vol de ville à ville
du 30 octobre 1908

Le nouveau complexe sportif

C'est dans un esprit de concertation que ce projet a été élaboré, associant dès le début ses futurs utilisateurs, les associations sportives et le collège.

Une première étape a consisté au recueil des besoins exprimés par ces derniers. Cela a permis de compléter le cahier des charges transmis à notre Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO).

Dans un deuxième temps, le programme établi par l'AMO leur a été présenté et a ainsi pu être amendé et enrichi. Le programme définitif leur a été communiqué.

La prochaine étape consistera en la présentation du projet architectural proprement dit.

Simultanément, durant le premier semestre, la mise en place d'un nouveau planning quant à l'utilisation des salles disponibles a été établi. Il convenait de pallier l'absence d'un gymnase pendant deux années. Je tiens à saluer la qualité des échanges avec le collège et le milieu associatif. Ils ont permis de trouver une solution pour que chacun puisse continuer à pratiquer ses activités dans les meilleures conditions possibles.

Dans mon dernier édito, je vous avais invité à répondre à l'enquête menée quant à la réalisation de la voie douce reliant les deux Mourmelon. Nous avons reçu plus de 600 réponses. Je tiens à remercier chaleureusement celles et ceux qui y ont répondu. C'est signe de l'intérêt que vous portez au développement de notre commune.

Dans l'attente de vous retrouver sur les grands rendez-vous à venir, Soirée du Solstice, inauguration du Monument Farman, 14 juillet, je vous souhaite à toutes et tous un très bon été.

Pascal JALOUX,
Maire de Mourmelon-le-Grand

Toute reproduction, même partielle, d'éléments graphiques ou de contenu du magazine «Synthèse» est strictement interdite sans autorisation préalable de la Ville de Mourmelon-le-Grand, sauf dans les cas prévus par l'article L. 122-5 du code de propriété intellectuelle.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Avec nos vœux de santé et de prospérité
aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents

- 15 février**, Thibo de Tony Renaux et Déborah Chauveau
24 février, Zoé de Johann Vigneron et Marion Tritsch
26 février, Manoë de Michaël Leclerc et Ophélie Scilien
13 mars, Constance de Damien Lejeune et Armandine Hesters
7 avril, Bertille de Benjamin Coilliot et Amélie Cadet
30 avril, Kalei de Jean-Jacques Teoru et Rachel Tapea

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

- 21 février**, Monique Coulon veuve Francart, dans sa 88^{ème} année
1^{er} mars, Jacqueline Barbier veuve Klein dans sa 77^{ème} année
7 mars, Joël Huguet, dans sa 73^{ème} année
14 mars, Dominique Carric, dans sa 60^{ème} année
18 avril, Claude Daubard dans sa 61^{ème} année
22 avril, Simone Dubois veuve Garot dans sa 86^{ème} année
30 avril, Fabienne Bouvier dans sa 57^{ème} année
6 mai, Gisèle Delatte veuve Anceaux dans sa 79^{ème} année

EN BREF

Animations musicales – L'école intercommunale de musique organise plusieurs événements : le samedi 10 juin à 15h à la médiathèque (instant musical) ; le samedi 17 juin à 16h dans ses locaux (portes ouvertes) puis à 18h au Bois des Sœurs (Soirée du Solstice) ; le mercredi 21 juin à 19h au Hangar à Houblon, 8 boucle du Tumoy (fête de la musique) ; le samedi 24 juin à 10h30 sur le parvis de l'église Saint-Laurent puis à 19h30 à la crêperie de Baconnes (fête de l'école). Renseignements sur la page Facebook « Ecole Intercommunale de Musique de Mourmelon » ou au 03 26 66 99 71.

Bruits de voisinage – Les horaires de bricolage et de jardinage à respecter sont les suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ; le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h ; le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h. Toute personne ne respectant pas ces dispositions s'expose à une contravention de troisième classe (arrêté préfectoral du 10 décembre 2008).

Commémorations – Deux cérémonies sont à venir. Tout d'abord le dimanche 18 juin (83^{ème} anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940) : rassemblement à 10h45 devant la mairie. Puis le dimanche 27 août (79^{ème} anniversaire de la Libération de Mourmelon) : rassemblement à 11h30 devant la mairie.

Déclaration des biens immobiliers – Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1er juillet 2023. Rendez-vous sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

Don du sang – La prochaine collecte de sang sera organisée le mardi 8 août, de 15h30 à 19h30. Attention : en raison des aménagements temporaires liés aux travaux du complexe sportif Saint-Martin, les collectes de sang se dérouleront à la salle Jacques Aubert (5 rue de l'église) d'août 2023 à août 2025 minimum. Informations au 03 26 49 33 00 ou sur <http://dondesang.efs.sante.fr>

Fermeture estivale – La mairie sera fermée les samedis matin du 15 juillet au 19 août inclus.

Fête nationale – Nous rappelons que, comme en 2022, le feu d'artifice sera tiré le vendredi 14 juillet à 22 h 45, aux abords du gymnase de garnison.

Feux de plein air – Il est formellement interdit de brûler les déchets verts issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres (arrêté préfectoral du 8 avril 2016). Ces déchets doivent être éliminés par broyage ou par apport en déchèterie. Le non-respect de cet arrêté est puni d'une amende.

Fleurissement – Le jury du concours communal du fleurissement examinera les candidatures des personnes inscrites durant la deuxième quinzaine de juillet. Les résultats seront ensuite dévoilés lors de la cérémonie de remise des récompenses prévue à l'automne.

Haies – Selon l'article 671 du Code civil, toute haie plantée à moins de 2 mètres de la limite de propriété (à partir du milieu du tronc de l'arbre) ne doit pas dépasser une hauteur de 2 mètres. Il est demandé de veiller au bon respect de cette règle. Après un premier avertissement, la Ville se réserve le droit de mandater une entreprise qui exécutera les travaux de taille, ceux-ci étant bien évidemment facturés au propriétaire ou au locataire du logement concerné.

Marchés – Le marché hebdomadaire du jeudi matin (place Clemenceau), ainsi que le marché des producteurs locaux le dernier mardi du mois de 16h30 à 19h (parking du centre culturel) sont maintenus durant la période estivale. Par ailleurs, comme l'an dernier, une édition spéciale « apéro gourmand » du marché des producteurs sera organisée le mardi 29 août de 16h30 à 21h. Il sera possible de se restaurer sur place (produits artisanaux proposés par les exposants) tout en profitant d'une animation musicale.

Presse quotidienne – Du mardi au samedi, la médiathèque met gratuitement à disposition 4 titres issus de la presse quotidienne. Sont consultables sur place, à la cafétéria : L'Union, L'Équipe, Le Figaro et le Monde. L'occasion de rappeler que la cafétéria propose, toute l'année, des boissons chaudes ou froides, à consommer en intérieur ou en terrasse.

Prévention des noyades – Les noyades accidentelles représentent environ 1 000 décès par an, dont 25 % sont malheureusement suivies de décès. Les bons comportements à adopter : s'assurer de son niveau de pratique, tenir compte de sa forme physique, préférer les zones de baignade surveillées, s'informer des conditions de baignade et éviter les comportements à risque. Pour la baignade des enfants, rappelons qu'un enfant peut se noyer en moins de 3 minutes dans tout juste 20 centimètres d'eau. Une phrase à retenir : « Un enfant qui se baigne, c'est un adulte qui le surveille ».

Titres d'identité – Les titres d'identité (cartes nationales d'identité et passeports) ne pourront être délivrés du 31 juillet au 3 septembre inclus.

Travaux – Lors de travaux empiétant sur le domaine public, chaque riverain est dans l'obligation de contacter la mairie afin qu'un état des lieux soit établi avant et après lesdits travaux.

DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES



1) 8 mars : rénovation des 4 boîtes à livres par les agents des services techniques. **2) 19 mars** : spectacle cabaret organisé pour les aînés de la commune. **3) 20 mars** : pose de nouveaux rideaux de scène au centre culturel. **4) 20 mars** : installation du city-stade qui a officiellement ouvert au public le 5 mai dernier. **5) 28 mars** : pose de plaques « Ici commence la rivière - Ne rien jeter » sur les avaloirs d'eaux pluviales dans une démarche de sensibilisation environnementale. **6) 28 mars** : création d'un parking dans la cour de l'ancienne école élémentaire Léon Bourgeois. **7) 7 avril** : concert hommage à Michel Delpech avec Nicolas Reyno. **8) 9 avril** : la traditionnelle « Course aux œufs de Pâques » a rencontré un vif succès. **9) 3 mai** : acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse pour le service espaces verts de la Ville. **10) 8 mai** : commémoration du 78e anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945. **11) 13 mai** : découverte du parcours de l'eau grâce à une animation de Châlons-Agglo. **12) 13 mai** : organisation du « car-mai-val » sur le thème des îles.

EQUIPEMENT

Du nouveau pour le futur complexe sportif

Après une longue phase administrative, place désormais au concret pour le futur complexe. L'architecte a été retenu le 24 mars dernier. S'ensuivra dans les mois à venir : la démolition du gymnase actuel, suivie du diagnostic archéologique et de la construction à proprement parler. Sauf contretemps, le nouvel équipement devrait être livré à l'automne 2025.

Un équipement complet

Ce n'est un secret pour personne, le gymnase Saint-Martin – classé en type X de 5ème catégorie – présente des signes de vieillesse et ne répond plus aux normes d'accessibilité. Qui plus est, datant de 1970, il a été conçu avec des matériaux contenant de l'amiante et sa chaufferie au fioul, nécessiterait un investissement conséquent pour sa remise aux normes.

En réponse à ce constat, la Ville a opté pour la construction d'un nouvel équipement sportif en lieu et place du gymnase actuel. Celui-ci intégrera notamment une salle multisports de plus de 1000 m² dédiée aux pratiques du badminton, du basket-ball, du

volley-ball et du handball. Une structure artificielle d'escalade (SAE) de niveau départemental complètera le panel d'activités accueillies dans la salle multisports et des gradins de plus de 250 places permettront de recevoir aisément du public.

En complément, le futur complexe comprendra deux courts de tennis « indoor » (couvert) dont la structure sera faite en métallo-bois-textile. Une salle de près de 200 m² pour la pratique de la danse, de sports de combat ou de ping-pong et une salle d'environ 100 m² pour la force athlétique viendront compléter l'ensemble.

Bien évidemment, tous les espaces nécessaires au fonctionnement d'un équipement sportif sont prévus dans ce projet (vestiaires, douches, sanitaires, infirmerie, locaux de rangement, stockage, ménage, etc.).

Ce bâtiment, qui proposera une architecture claire, sobre et intemporelle, répondra aux exigences environnementales et sera équipé de panneaux photovoltaïques pour sa propre consommation.



Comme actuellement, ce dernier sera utilisé par le collège Henri Guillaumet, le groupe scolaire Saint-Exupéry et les diverses associations sportives. Le budget alloué à cette opération – incluant la démolition du gymnase actuel et la construction du futur complexe sportif – est de 6,6 millions d’euros, hors taxes.

Comment l’architecte a-t-il été retenu ?

Aidée par un assistant à maîtrise d’ouvrage (AMO), la Ville a lancé un concours de maîtrise d’œuvre. Ce concours avait pour objectif de désigner l’architecte qui réalisera, avec son équipe technique, ce nouvel équipement sportif.

Ce concours s’est organisé en deux phases. Tout d’abord la sélection des candidats : 52 candidatures ont été reçues. Parmi elles, 3 ont été sectionnées pour concourir et remettre une offre.

La seconde phase concernait la sélection du maître d’œuvre. Les 3 offres ont été réceptionnées le 3 mars dernier puis analysées par un jury le 24 mars. Celui-ci était composé des 6 membres de la commission d’appel d’offres et de 3 architectes professionnels désignés par l’Ordre des architectes.

À l’issue des échanges, le jury a procédé à un vote à bulletin secret afin d’établir un classement ayant permis la désignation du lauréat.

Le calendrier des travaux

- **Mars / avril 2023** : analyse des projets par le jury puis désignation du lauréat

- **Automne 2023** : démolition du gymnase actuel
- **Janvier 2024** : début du diagnostic archéologique
- **Printemps 2024** : début des travaux de construction du complexe sportif
- **Automne 2025** : ouverture du complexe sportif

Le maître d’œuvre, récemment retenu, travaille désormais sur l’établissement de la consultation pour procéder à la démolition du gymnase Saint-Martin dès cet automne. Le gymnase actuel, ainsi que le plateau sportif, le court de tennis et le parking devront être démolis pour permettre la réalisation du diagnostic archéologique au mois de janvier 2024.

Les travaux de construction devraient débuter au printemps 2024 pour une durée de 16 mois, avec une ouverture prévue à l’automne 2025.

Et en attendant ?

Se retrouver avec un gymnase en moins durant deux années n’est pas une mince affaire. Les utilisateurs actuels (associations sportives, écoles, collège) ont été rencontrés individuellement afin d’identifier leurs besoins et ainsi proposer des solutions alternatives pendant cette période.

Aussi, les salles Jacques Aubert, Louisiane et Tivoli (petite salle du centre culturel Napoléon III) seront en partie réquisitionnées pour accueillir certaines associations, moyennant bien évidemment quelques aménagements réalisés par les services municipaux. De même, les créneaux d’utilisation du gymnase du Terme Hilaire ont été optimisés afin de pouvoir recevoir un maximum d’entraînements ou de compétitions.



SPORT ET JEUNESSE

Le plein d'animations sportives

L'été et les beaux jours sont propices aux envies de prendre l'air et de se mettre au sport (ou de s'y remettre) ! Aussi, la municipalité propose plusieurs animations sportives durant le mois de juin. En voici le détail...

Samedi 3 juin

Inauguration du city-stade

Très attendu, le city-stade est - depuis quelques semaines - devenu réalité. Installé aux abords du centre culturel Napoléon III en complément du skate-park, cet espace ludique intergénérationnel est long de 24 mètres et large de 12 mètres. Il est composé de buts de foot/hand, de mini-buts latéraux, de paniers de baskets, de tracés pour la pratique de différents sports et de réhausses pare-balls.

S'il est accessible aux utilisateurs depuis le mois de mai, son inauguration officielle s'est déroulée le samedi 3 juin.



Jeudi 8 juin

À 19h : tournoi interne de Kin-Ball

Le label « Terre de Jeux 2024 », décerné à notre commune en 2020, montre notre implication dans le monde sportif et le partage des valeurs de l'olympisme. En effet, le service Sport et Jeunesse de la Ville organise depuis plusieurs années des actions à destination des habitants, des associations, mais aussi en interne avec des tournois agents/élus municipaux.

Cette année, c'est un tournoi de Kin Ball qui verra s'affronter des équipes mixtes, composées d'agents et d'élus.

Il s'agit d'un sport collectif se jouant avec un gros ballon (1,22 m de diamètre) et opposant 3 équipes de 4 joueurs.

Vendredi 30 juin

De 15h30 à 17h : initiation au freestyle football avec la Team Footstyle

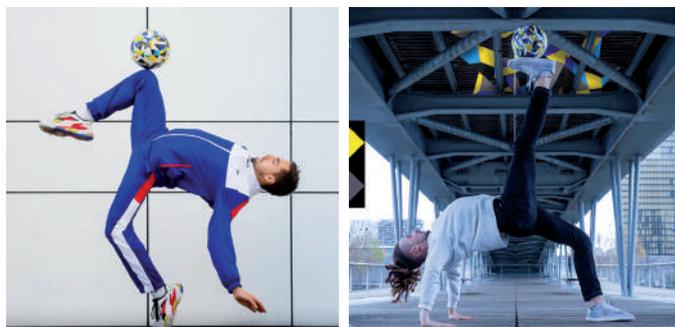
En amont du gala des sportifs méritants, une initiation au « freestyle football » est programmée le vendredi 30 juin, de 15h30 à 17h, au gymnase Terme Hilaire avec la Team Footstyle.

La Team Footstyle est l'équipe de freestyle football qui cumule le plus de titres de championne du monde. De plus, le collectif est aussi champion de France par équipe. Fort de ses succès et de ses nombreux shows devant les plus grandes stars du foot (Zidane, Messi, Neymar, etc.), l'équipe est devenue « la » référence en termes de shows de freestyle.

Gratuit – À partir de 10 ans

Inscriptions à partir du 22 juin sur www.mourmelonlegrand.fr

Site internet du collectif : <https://footstyle.fr>



À 19h : gala des sportifs méritants

Notre commune peut s'enorgueillir d'un tissu associatif riche et particulièrement actif. Comme chaque année, la municipalité a à cœur de récompenser les sportifs mourmelonnois à l'occasion d'un gala. Le rendez-vous est donc fixé au vendredi 30 juin à 19h au gymnase du Terme Hilaire.

Des démonstrations sportives, avec la présence de « Rodolphe Animation » seront au programme de la soirée. Citons notamment la participation de Jordan Meunier et Clément Reubrecht vice-champions du monde en duo de freestyle football.

Gratuit – Ouvert à tous.

Dimanche 11 juin, de 9h à 17h30, rue Léon Bourgeois : 5e édition de « Mourmelon fait son Roland Garros » par le CADM Tennis. Renseignements : 07.69.07.57.21 - cadm.mourmelon@yahoo.fr

Dimanche 11 juin, à 13h30 : 3e édition de la « Family Fun » par Courir pour un Avenir. Renseignements : 07.84.56.89.07 ou courirpourunavenir@gmail.com

La nouvelle vie du monument Farman

Inauguré le 2 juillet 1939, le monument Farman célèbre le premier vol dit « de ville à ville » réalisé en 1908 par Henri Farman. Jusqu'à l'été 2022, ce dernier était érigé à l'entrée du camp militaire, lorsque l'on arrive de Bouy. La fragilité de l'ouvrage et son emplacement sur le domaine militaire ont amené la municipalité, propriétaire du monument, à le déplacer sur le territoire communal et à profiter de l'opération pour le restaurer entièrement. Près d'un an plus tard, la structure est à nouveau dressée au sein du square Jean Jaurès. Ce renouveau sera symboliquement célébré le 2 juillet 2023, à l'occasion du 84e anniversaire de l'inauguration initiale.

Déplacé et restauré dans les règles de l'art

Composé d'une structure en pierre, de plusieurs plaques et d'une sculpture, le monument d'origine – en bien mauvais état – a été minutieusement démonté l'été dernier par la société rémoise Léon Noël, spécialisée dans la restauration de monuments anciens. Les plaques ont été rapatriées dans les locaux de l'entreprise afin d'être soigneusement restaurées.

Certaines d'entre elles, plus abimées que d'autres, ont dû subir une « greffe ». Cette technique consiste à couper l'élément altéré sur la pierre puis à fixer un nouveau morceau avec des tiges en inox et un scellement chimique.

En parallèle, les agents des services techniques se sont chargés de creuser, puis de couler les fondations de l'édifice au square Jean Jaurès. Par la suite, la société Léon Noël a érigé la nouvelle structure sur laquelle les plaques et la sculpture restaurées ont été fixées. Enfin, pour parfaire l'opération, un badigeon (mélange de chaux, eau et colorant naturel) a été appliqué afin d'harmoniser les pierres anciennes avec les nouvelles.



Rappel historique

Le vendredi 30 octobre 1908, à 15h45, c'est à bord d'un aéroplane de type biplan Voisin, équipé d'un moteur Antoinette, qu'Henri Farman décolle du terrain d'aviation bordant ses hangars (officiellement situés sur le territoire communal de Bouy). En à peine 20 minutes, le jeune aviateur et constructeur d'avion, relie le camp de Mourmelon (à l'époque nommé « camp de Châlons ») à Reims, soit une distance de 27 km. Une première mondiale.



Inauguration : la symbolique du 2 juillet

C'est le dimanche 2 juillet prochain que sera inauguré le nouvel emplacement du monument, en présence de Marie-Christine Litton, arrière-petite-nièce d'Henri Farman. Une date qui n'a pas été arrêtée au hasard puisque ce fut également un dimanche 2 juillet, en 1939, que la stèle commémorant cet exploit fut inaugurée à Mourmelon. À l'époque, Henri Farman était entouré du ministre de la Justice, Paul Marchandea, et du général Weiss, qui représentait alors le ministre de l'Air.

Pour cette seconde inauguration, rendez-vous est donné à 11h au square Jean Jaurès. Sur place, une exposition retraçant l'histoire du monument sera proposée au public. Cette exposition est composée de plusieurs panneaux réalisés par l'association locale « La Peuplée » et financés par la Ville. Enfin, après la coupe du ruban inaugural, un verre de l'amitié sera proposé à l'ensemble des participants.



Plusieurs aménagements vont être opérés

Places de stationnement et limitations de vitesse sont au programme des modifications qui seront apportées cet été sur le territoire communal. En voici le détail.

Matérialisation des places de stationnement

Nous l'avions évoqué dans le Synthèse n° 107 (septembre 2022) : la règle du stationnement à alternance semi-mensuelle n'est plus en vigueur au sein de notre commune. À l'instar des rues de Baconnes, mais aussi Albert Camus, Gouraud et Thiers, trois nouvelles rues verront prochainement leurs places de stationnement matérialisées grâce à des tracés.

Le stationnement se fera du côté :

- Impair dans la rue Maurice Langlois (rue Thiers vers rue Joffre)



- Pair dans la rue Pierre Curie (rue Joffre vers rue de Baconnes) ;



- Pair dans la première partie de la rue Henri Guillaumet (rue St-Martin vers rue St-Laurent) ;
- Impair dans la seconde partie de la rue Henri Guillaumet (rue Canrobert vers rue St-Laurent).

Les côtés de stationnement ont été définis en fonction du nombre de places possibles (côté avec le moins d'entrées carrossables).



Rue Paul Boilleau : création d'une place livraison

Malgré la présence d'une ligne jaune, bon nombre de véhicules sont régulièrement stationnés devant le bureau de Poste, rue Paul Boilleau, parfois même à cheval sur le trottoir. Pour enrayer ce phénomène, une place « livraison » sera matérialisée à cet endroit. Bien évidemment, déposer une enveloppe ou un colis n'est pas considéré comme une livraison.

Aussi, en dehors des camions/fourgons acheminant les cargaisons de colis et de courriers du bureau de Poste, tout automobiliste stationné sur cet emplacement se verra adresser une contravention de seconde catégorie, soit une

amende de 35 €, avec la possibilité d'une mise en fourrière du véhicule.



Rue du général Gouraud : création d'une place PMR

Une place réservée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sera matérialisée devant la gendarmerie. Ainsi, celle-ci viendra en complément des places PMR situées sur les parkings de la salle Louisiane et du centre culturel Napoléon III.



Rue du 11 novembre / Lotissement Buisson Filot I et II : création d'une « zone 30 km/h »

La « zone 30 km/h » en vigueur dans la rue du Terme Hilaire sera prochainement élargie et intégrera les rues des lotissements « Buisson Filot » I et II, ainsi que la rue du 11 novembre 1918. Les entrées et sorties de cette zone seront annoncées par une signalisation spécifique avec des panneaux « zone 30 » et « fin de zone 30 ».



Pour rappel, selon l'article R.110-2 du Code de la Route : dans une zone 30, toutes les chaussées sont à double-sens pour les cyclistes, les conducteurs de cyclomobiles légers (draisennes électriques) et les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes électriques, gyropodes, monoroues, hoverboards).

Limitation à 30 km/h pour les poids-lourds et engins agricoles

Annoncée à l'occasion des vœux à la population, cette mesure entrera prochainement en vigueur. Les poids-lourds (supérieurs à 3,5 tonnes) ainsi que les engins agricoles seront limités à une vitesse maximale de 30 km/h sur l'ensemble du territoire communal.

Cette limitation sera annoncée par l'intermédiaire de panneaux apposés à chacune des quatre entrées de ville.



Groupe scolaire du Terme Hilaire : modification des places de parking

Peu pratique, l'organisation actuelle du parking du groupe scolaire du Terme Hilaire sera revue d'ici la rentrée de septembre. Plutôt qu'un stationnement central, les places seront désormais « en bataille » le long du grillage et du terre-plein. Le nombre de places devrait être similaire et le sens de circulation sur le parking restera, quant à lui, inchangé.



SENIORS

Ça bouge pour nos seniors !

Lancé en 2021 par la municipalité, le programme « Seniors en action » a rempli cette année pour une troisième édition. Destiné aux habitants de la commune âgés de plus de 60 ans, ce service propose des activités physiques permettant aux participants de garder la forme. L'invariable succès de ces rendez-vous nous pousse à reconduire l'opération avec – à la demande des inscrits – une augmentation du nombre de séances.

Un programme qui plaît

À un rythme d'un rendez-vous par semaine, la troisième édition de « Seniors en action » a débuté le 17 janvier dernier et se terminera le 23 juin prochain, soit un total de 19 séances. Celles-ci se déroulent chaque mardi de 14h à 15h (hors vacances scolaires), à l'abri pour la période hivernale et à l'extérieur dès lors que la météo le permet. La convivialité est, quant à elle, toujours au rendez-vous !

Cette année, nous dénombrons 17 inscrits (12 femmes et 5 hommes) âgés de 64 à 85 ans. Par ailleurs, 12 d'entre eux ont pris part à l'aventure dès 2021 et réitèrent chaque année leur inscription. Preuve, s'il en fallait, que le programme plaît.

Des bienfaits physiques et mémoriels

Les activités physiques, encadrées par Benjamin Rivière, éducateur sportif communal, ont plusieurs bienfaits : travail sur la mémoire, l'équilibre, la concentration, les réflexes et la prévention des chutes. Elles permettent aussi, dans certains cas, de lutter contre l'isolement.

À l'origine, 8 séances avaient été imaginées. Puis, à la demande des participants, celles-ci ont été plus que doublées puisque 19 séances sont au programme de cette troisième année. Un rythme qui n'effraie pas nos seniors puisque ces derniers souhaitent désormais élargir le programme d'octobre à juin. Après avoir étudié la faisabilité de cette requête, la municipalité a donné son feu vert.



Inscriptions pour 2023/2024

Comme indiqué précédemment, le programme « Seniors en action » sera étendu d'octobre 2023 à juin 2024. La fréquence, le jour et le principe resteront inchangés à savoir un rendez-vous par semaine (hors vacances scolaires) : le mardi, de 14h à 15h.

Il est possible de s'y inscrire entre le 21 septembre et le 1^{er} octobre : soit par mail à l'adresse contact@villedemourmelonlegrand.fr, soit depuis le formulaire de contact du site internet www.mourmelonlegrand.fr.

Attention : un certificat médical d'aptitude à la pratique physique devra être fourni avant la première séance.

SERVICE

La mairie va pouvoir délivrer passeports et cartes d'identité

Sollicitée par la Préfecture, la municipalité s'est portée candidate à l'installation d'un dispositif de recueil pour la réalisation de passeports sécurisés et de cartes nationales d'identité. Après plusieurs démarches et aménagements techniques, les premiers rendez-vous seront donnés à compter du 12 juin.

Hausse inédite des demandes

Depuis la fin de l'année 2021, sous l'effet de la sortie progressive de la pandémie de Covid-19, les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité, ainsi que leur renouvellement, ont connu une hausse inédite. Dès 2022, l'État et l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) se sont attachés à activer les différents leviers d'un plan d'urgence permettant d'améliorer les délais de délivrance.

Par exemple, l'ANTS a développé un moteur de recherche national facilitant la prise de rendez-vous : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>. Celui-ci vient en complément d'un système de pré-demande en ligne permettant de diviser par deux le temps de passage des usagers en mairie.

Ces efforts se poursuivent en 2023 puisque l'État et l'ANTS sont mobilisés dans l'installation de 500 nouveaux dispositifs de recueil. C'est à ce titre que notre commune s'est portée candidate et a été retenue par la Préfecture.

Assurez-vous d'avoir un dossier complet.

Toute pièce manquante ou retard au rendez-vous fixé fera l'objet d'un refus d'instruction du dossier et il vous faudra reprendre un autre rendez-vous.

Soulignons que ce nouveau service, qui entrera en vigueur le 12 juin prochain, a un coût pour la collectivité puisqu'il nécessite le recrutement d'un agent à temps complet. Et, bien qu'une subvention annuelle soit versée par l'ANTS, celle-ci ne couvre pas la totalité des dépenses engagées par la commune. Quoiqu'il en soit, le Conseil Municipal a fait le choix d'accueillir ce dispositif devenu nécessaire pour une ville « bourg-centre » comme Mourmelon-le-Grand.

Jusqu'à 50 rendez-vous par semaine

Concernant sa mise en place, une phase test aura lieu du 12 juin au 28 juillet, à raison de 25 rendez-vous de 20 minutes par semaine (en demi-journée, du lundi au vendredi). Le service sera ensuite momentanément interrompu en août (aucun rendez-vous), avant une « montée en puissance » en septembre, avec pas moins de 50 rendez-vous de 15 minutes par semaine.

Précisons que – comme c'est déjà le cas – il n'y a pas de principe de « territorialisation » des demandes : c'est à dire que les citoyens désirant faire ou renouveler un titre d'identité peuvent aller dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales (Châlons-en-Champagne, Reims, Mourmelon-le-Grand, Suippes, Tours-sur-Marne, etc.). Cela pourra expliquer les éventuels engorgements.

Quant à la prise de rendez-vous, cela se fera uniquement en ligne sur le site internet de la Ville : www.mourmelonlegrand.fr. Aucun rendez-vous ne pourra être délivré par téléphone.



CADRE DE VIE

Profitons de nos « poumons verts »

Nous avons la chance de disposer, au sein de notre commune, de plusieurs parcs et espaces verts. Chacun d'entre eux possède sa propre identité : certains sont dédiés aux promenades, d'autres aux jeux en famille et d'autres encore aux activités sportives. Avec le retour des beaux jours, nous vous invitons à (re)découvrir ces espaces.

Le parc Eugénie

D'une superficie de 15 hectares, ce parc permet de s'adonner aux joies de la marche, de la randonnée ou du VTT à travers trois boucles de 1,2 à 2 kilomètres. Il est possible d'y pratiquer d'autres activités sportives grâce aux ateliers installés par la Ville (abdominaux, sauts d'obstacles, tractions, etc.). Pour les amoureux de la nature, cet espace accueille une faune et une flore hors du commun, avec la présence, par exemple, d'orchidées sauvages ou encore de pommiers centenaires.

Enfin, l'installation de barbecues et de tables de pique-nique fait du parc Eugénie un lieu idéal pour des moments en famille ou entre amis.

L'entretien des espaces verts y est volontairement minimaliste, le but étant de préserver la faune et la flore présentes. Un seul fauchage complet est réalisé chaque année par les Pionniers du CAPCIA-51e RI. Le reste de l'année, ce sont les services municipaux qui entretiennent les chemins, les aires de pique-nique, ainsi que les différents ateliers sportifs.

Le square Jean Jaurès

Situé en cœur de ville, aux abords de la place Clemenceau, ce square se veut être un véritable espace détente.

Acacias, saules pleureurs, noues paysagères, pergola : tout est réuni pour passer un moment de quiétude et de paix. Par ailleurs, le square Jean Jaurès a été primé, en 2009, du « Prix départemental de l'espace public ».

C'est au sein de cet écrin qu'a été récemment déplacé le monument Farman qui commémore le 1er vol de ville à ville réalisé en 1908 (article détaillé en page 9).

Le Bois des Sœurs – Parc Kévin Chavatte

Aux abords immédiats de la mairie, cet espace est équipé de plusieurs bancs et d'une aire de jeux pour les enfants. Il est traversé par le ruisseau « le Cheneu » qui forme, en son centre, un étang où cannes et canards se complaisent.

Le parc accueille chaque année la traditionnelle « Course aux œufs de Pâques » ainsi que les animations de la « Soirée du Solstice » dont la prochaine édition est programmée au samedi 17 juin prochain.

Le square du Pont du Berger

Dans la rue Thiers, non-loin des ateliers municipaux, se trouve le square du Pont du Berger. Ce petit parc – réaménagé en 2020 – accueille un verger partagé où plusieurs arbres fruitiers ont été plantés. On peut également y cueillir librement différentes sortes de baies.

Plusieurs refuges permettant d'accueillir naturellement des insectes ont été créés (tas de bois, zones volontairement non-entretenu, etc.). Enfin, un espace pique-nique couvert est à la disposition de tous. Ce dernier permet de profiter pleinement du calme de ce square longeant le ruisseau « le Cheneu ».

Les abords du centre culturel

Près du centre culturel Napoléon III, un grand espace accueille un skate-park composé de plusieurs modules pour les skateboards, BMX, trottinettes et rollers, mais aussi une aire de jeux pour les enfants et, depuis quelques semaines, un city-stade permettant la pratique du football, du basket, du handball, etc.

Les espaces verts de l'entrée de ville ont été entièrement repensés en 2017. En plus d'aménagements pour piétons et cyclistes, on y retrouve arbres, arbustes, arbrisseaux, bosquets, etc.

Récupérateurs d'eau et composteurs subventionnés

Lancée en 2018, la municipalité poursuit son offre de subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau ou d'un composteur (20 € pour un récupérateur d'eau ou 7 € pour un composteur).

La subvention est versée après l'achat et l'installation du matériel, sur présentation de justificatifs. Précision : un seul équipement par foyer et par adresse.

Zoom sur les nouveaux commerces et services

Nous poursuivons notre série avec les présentations d'une épicerie italienne, d'un magasin d'équipement tactique et d'une entreprise de pompes funèbres qui viennent tout juste de s'installer dans notre commune.



Terra di Giovanni 36 rue du 11 novembre 1918

En créant leur épicerie italienne « Terra di Giovanni », Elio Di Palma et ses deux fils, Lucas et Nathan, ont souhaité rendre hommage au grand-père de la famille, Nonno Giovanni. Bon vivant et fier de son terroir natal, il a transmis à ses descendants le goût des bonnes choses et l'authenticité des produits de sa région d'origine : le Molise. Pâtes, huiles d'olive, charcuterie fine, antipastis, fromages, cafés, cosmétiques, paniers garnis... Un riche catalogue, composé d'une centaine de références de produits italiens hauts de gamme, est proposé en retrait au magasin ou en livraison en point relais.

Téléphone : 06.85.89.58.07 - Mail : terradigiovanni@orange.fr
Site internet : www.terradigiovanni.fr

Le Petit Tambour 69 rue du général Gouraud

Depuis 23 ans, « Le Petit Tambour » est spécialisé dans la vente d'équipements tactiques pour le soldat ainsi que pour les amateurs d'outdoor et autres sports. Déjà présents à proximité des camps militaires d'entraînement et de manœuvres de Mailly-le-Camp et Suippes, le choix de Mourmelon-le-Grand pour cette nouvelle implantation s'imposait. Le magasin a ouvert le 21 mars dernier et Anthony Boutillier, fondateur et gérant de la société, précise : « Nous sommes très attentifs à proposer un commerce de proximité à notre clientèle militaire et civile et cela en complément de notre site de vente en ligne ».

Horaires : du mardi au vendredi, de 11h00 à 18h30 et le samedi de 11h00 à 18h00.
Téléphone : 06.84.24.34.00 – Site internet : www.lepetittambour.com

Chauffert-Funéris 8 rue du Levant

Forte d'une expérience de plus de 50 ans à Courtisols et Sainte-Ménéhould, l'entreprise familiale composée de Ophélie, Ludovic et Amélie, ainsi que toute leur équipe, s'installe dans notre commune, près d'Intermarché. Un panel complet de services est proposé par l'établissement : services funéraires, travaux de cimetière et contrats obsèques. Des chambres funéraires seront également à disposition des familles d'ici quelques mois.

Horaires de l'agence : du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (ou sur RDV).
Service funéraire : assuré 7j/7 et 24h/24.
Téléphone : 03.26.66.77.61 – Site internet : www.chauffert.fr



501e RCC : carton plein pour la MICAM

Rendez-vous exigeant des régiments pour évaluer leur performance dans le domaine du maintien en condition opérationnelle Terre, le régiment a accueilli la mission de contrôle et d'appui de la maintenance (MICAM).

Après plusieurs mois de préparation opérationnelle interarmes, est venu le temps de la remise en condition et en parfait état de fonctionnement des véhicules et des matériels. Il s'agit bien sûr d'un travail commun entre les équipages, utilisateurs principaux, garant de l'entretien de premier échelon et des ateliers dont la fonction est de réaliser des opérations de maintenance plus techniques.

Comme tout contrôle, il y a un objectif à atteindre et le régiment - par l'intermédiaire de son chef Bureau Maintenance et Logistique (BML) - a fixé un cap ambitieux de matériel à présenter. La tâche a été particulièrement ardue, avec seulement 7 semaines pour relever le défi et débiter ce contrôle dans les meilleures conditions. Ainsi, la section de maintenance régimentaire a rapidement été mise sous un régime d'heures supplémentaires et vu les weekends travaillés jusqu'au contrôle.

Au soir de la première journée de contrôle, la disponibilité des matériels est « tombée » à 28 %. Chute vertigineuse,

mais attendue qui ne concernait au demeurant que de petites réparations. Il s'agissait alors de prendre en compte les « reprises » à effectuer durant les deux nuits suivantes. Tous les véhicules devant être réparés ont ensuite été à nouveau contrôlés.

Au lendemain, le résultat est annoncé à l'issue de la réunion de clôture du contrôle MICAM : double vert pour le régiment ! Les efforts de chacun ont ainsi payé. Au-delà des résultats, le régiment est sorti de la MICAM avec de nombreux conseils des contrôleurs pour gagner encore en efficacité et disposer d'une capacité opérationnelle encore plus robuste.



8e RMAT : au cœur de la phase 4 d'ORION 23

Du 19 avril au 5 mai dernier, la phase 4 de l'exercice ORION 23 (« Opération de grande envergure pour des armées Résilientes, Interopérables, Orientées vers le combat de haute intensité et Novatrices ») a mobilisé 12 000 militaires dans le Grand Est. Le 8e Régiment du Matériel (RMAT) était engagé dans cet exercice au sein du groupement de soutien divisionnaire, armant la Zone Fonctionnelle de Maintien en Condition Opérationnelle des matériels Terrestres (ZF MCO-T).

D'une ampleur inédite depuis trois décennies, la phase 4 de l'exercice ORION 23 mêlait des unités françaises et étrangères. Certaines étaient simulées et d'autres évoluaient en terrain libre, hors des camps militaires. L'objectif était d'entraîner les Armées à un affrontement majeur face à un ennemi de force équivalente.

Le 8e RMAT a été engagé pour soutenir l'ensemble des unités sur le terrain, représentant ainsi plus de 2000 matériels : du groupe électrogène au char Leclerc. Dès les premières heures de la manœuvre, le « 8 » a été sollicité pour des interventions techniques mais aussi la réception, le stockage et la distribution de pièces de rechange ou encore l'organisation de la vie courante (gestion des munitions, de l'énergie, de l'eau, du campement, etc.).

Autre fait important : la présence des armées belge et britannique a permis de travailler l'interopérabilité en effectuant des dépannages mutuels sur les matériels des deux pays.

Le bilan de cet exercice pour le régiment, c'est : plus de 70 interventions techniques réelles dans des conditions rustiques, 10 évacuations par porte-engins blindés et 536 commandes solutionnées sur les 605 besoins exprimés, le tout dans un contexte visant à recréer celui d'un engagement majeur.



MÉDIATHÈQUE

- Du mardi au vendredi :
9h30 - 12h / 14h - 17h30
- Samedi :
9h - 12h / 14h - 17h

Renseignements : 03.26.66.57.07

Presse quotidienne à disposition gratuitement



Samedi
10
juin

Randonnée dans le cadre du « Jardin des Mots »

9h : Quelques kilomètres au travers des parcs, squares et massifs de la ville avec une présentation du fleurissement et de la gestion différenciée par le service aménagement et entretien du cadre de vie. Gratuit - Départ de la médiathèque.



Samedi
24
juin

Atelier « Pouring »

15h : Le pouring, également appelé dripping, consiste à faire des superpositions de couleurs, sur toutes sortes de supports et sans pinceau ! Le principe de base consiste à verser de la peinture et toutes sortes de matières sur une surface plate. Gratuit, dès 10 ans. Sur inscription.



Du 11
au 13
juillet

Atelier d'écriture - Fabrique du livre jeunesse

L'auteur Anne de Rancourt accueillera pendant trois jours, de 14h30 à 16h un groupe d'enfants de 7 à 9 ans pour mener des activités autour de l'écriture et des sens. Gratuit, sur inscription.



Samedi
23
septembre

Spectacle « Opération ratatouille » de la compagnie Les fées du Logis.

15h : Super Gamma et Super Bêta sont deux super zéros... Héros, HÉROS !! Grâce à leur super vaisseau spatial, vous partirez depuis la Terre aux confins de l'univers, à la découverte de leur planète. Une planète qui de prime abord pourrait vous paraître étrange, mais qui en fait, déborde d'originalité... Gratuit, dès 3 ans. Sur inscription.



NOUVEAUTÉS

- La Faille de Franck Thilliez (Roman policier)
- Black Adam de Jaume Collet-Serra (DVD)
- Subtract d'Ed Sheeran (CD)



COUP DE ❤️

- Mémoires de la forêt de Mickaël Brun-Arnaud (roman jeunesse)
- 1629 ou L'effrayante histoire des naufragés du Jakarta de Xavier Dorison (BD adulte)
- Stop au stress de Gilles Payet (Documentaire ado)



BÉBÉS LECTEURS

Samedis 1^{er} juillet,
5 août, 2 septembre
Sur réservation
À 10h et 11h - 0/2 ans

L'HEURE DU CONTE

Mercredi matin
Sans inscription
À 10h30
2/6 ans

INSTANTS MUSICAUX DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Samedi 10 juin
Entrée libre
À 15h

LUDO ÇA ME DIT !

Samedis 17 juin et 16 septembre
Sans inscription
De 14h à 17h - À partir de 3 ans

L'Agglo à la une



La plage à Châlons, ça vous tente ?

Transats, pédalos, kayak, paddle, badminton, ciné ou théâtre en plein air : faites le plein d'évasion au bord de l'eau à Châlons, cet été ! Beach volley, baby-foot, mini-golf, échecs, bac à sable, bibliothèque éphémère et activités à bord de la péniche Night & Day. Et ce n'est pas tout ! Zumba, initiation au golf, yoga, tir à l'arc, échecs, escalade, remise en forme, ateliers artistiques. Sans compter le Feminista qui rythmera le grand Jard du 4 au 9 juillet dans le cadre du Festival des musiques d'ici et d'ailleurs.

Jusqu'au 25 juin, ouverture de la base nautique tous les jours de 14 h à 19 h. Du 1er juillet au 27 août, de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h

+ d'infos : chalonsenchampagne.fr
Festival : [Musique sur la Ville](#)

ET AUSSI...

25e anniversaire de l'inscription à l'Unesco

En 1998, notre territoire a bénéficié de deux inscriptions au patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle : la collégiale Notre-Dame-en-Vaux et la basilique de L'Epine. Pour célébrer l'anniversaire de ce classement, un programme d'animations est mis en place tout au long de l'année. A la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'UNESCO est créée en tant qu'organisation mondiale pour préserver le patrimoine. En 1972, elle met en place le label « Patrimoine mondial » et établit une liste des biens présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité. Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle y ont été inscrits en 1998, mettant ainsi en avant le caractère universel du pèlerinage. Ils regroupent 7 sections de sentiers et 71 monuments.

+ d'infos : chalonsenchampagne.fr / chalons-agglo.fr



« Naturez-vous » à Haussimont le 17 juin

La Fête Nature et Culture revient à Haussimont le 17 juin, au complexe sportif et culturel. Organisé en pleine nature, ce rendez-vous mélange spectacles, expositions, animations environnementales, culturelles et sportives. Restauration et buvette sur place.

+ d'infos : haussimont.com

Mardi
13
juin
14h30 / 20h

CINÉMARDIS - « EN CORPS »

Auditorium de la mairie
Gratuit - Entrée mairie à 14h30 et rue de l'église à 20h
Sans réservation



Samedi
17
juin
18h

SOIRÉE DU SOLSTICE

Bois des Soeurs - Parc Kévin Chavatte
Concerts, arts de rue, animations, restauration...
Entrée libre



Vendredi
30
juin
19h

GALA DES SPORTIFS MÉRITANTS

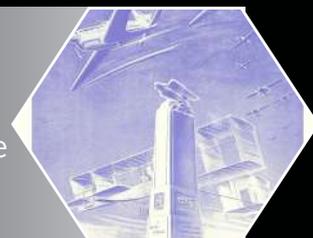
Gymnase Terme Hilaire
Démonstration de Freestyle Football avec Footstyle, démos sportives
Entrée libre



1 et 2
JUILLET

INAUGURATION DU MONUMENT FARMAN

Samedi 1er juillet à 14h30 et 20h : « Naissance de l'aviation » - projection à l'auditorium de la mairie
Dimanche 2 juillet à 11h : Inauguration du Monument au square Jean-Jaurès
A partir du 4 juillet : Exposition à la médiathèque



Vendredi
14
juillet

FÊTE NATIONALE

11h : Remise de médailles aux Pompiers de Mourmelon au centre de secours - chemin de Bussy
20h15 : Prise d'armes sur le parking du centre culturel suivie du défilé militaire
22h45 : Feu d'artifice près du gymnase de garnison



Mardi
29
août
16h30 à 21h

APÉRO MUSICAL AU MARCHÉ DES PRODUCTEURS

proposé par les commerçants du marché mensuel et la Ville de Mourmelon-le-Grand
Parking du centre culturel Napoléon III



Samedi
9
septembre
13h30 à 17h

CARREFOUR DES ASSOCIATIONS

organisé par Animation et Loisirs en partenariat avec la Ville de Mourmelon-le-Grand
Centre culturel Napoléon III



Vendredi
22
septembre
20h30

CABARET « J'ADORE »

Centre culturel Napoléon III
Tarifs : 8 euros et 2 euros pour les moins de 12 ans
Billetterie en ligne sur www.mourmelonlegrand.fr (paiement CB) ou guichet en mairie aux heures d'ouverture (paiement espèces ou chèque)



Du
2
au **8**
octobre

FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINÉMA, « WAR ON SCREEN »

organisé par la Comète, Scène Nationale de Châlons-en-Champagne
Auditorium de la mairie - Centre culturel Napoléon III
Plein tarif : 7 € / Tarif réduit : 4,50 €



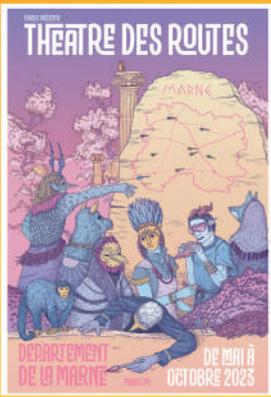


Soirée du Solstice

De 18h à 22h
Bois des Soeurs
Parc Kévin Chavatte

17
JUIN

Musique, jeux,
arts de rue,
restauration



MOURMELON LE GRAND

www.mourmelonlegrand.fr

«Ville de Mourmelon-le-Grand»

